

Concours photos : Waimes, je la vois, je la vis

Présentation

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) de votre Commune lance un grand concours de photos afin de constituer une banque d'images représentatives de notre magnifique cadre de vie. Les photos seront utilisées dans la communication visuelle de la Commune de Waimes (imprimés, site internet, réseaux sociaux, bulletin communal,...) et leurs auteurs cités (sauf s'ils désirent rester anonymes).

Les amoureux de la région sont dès lors invités à présenter leurs plus beaux clichés. Est qualifiable **toute image qui traduit ce qui se passe d'intéressant ou de remarquable dans la commune.**

Pour qui ?

N'importe quel photographe amateur ou professionnel de Waimes ou d'ailleurs ! (Sont exclus l'organisateur du concours et les membres du jury). La participation à ce concours est gratuite. Elle entraîne l'acceptation pleine et entière du règlement du concours.

Comment participer ?

Chaque participant(e) pourra déposer, **avant le 01/5/2017** à minuit, un maximum de 3 photographies par thème (hors slogan - voir ci-dessous).

Les photographies, couleurs ou n/b, doivent être prises **sur le territoire de la commune de Waimes**. Elles seront déposées ou envoyées par courrier postal, imprimées en bonne résolution A4 et en fichier informatique standard sur CD, à l'adresse du concours.

Lauréats ?

Un jury, composé de passionnés de photographie et de professionnels, désignera les lauréats. Ils seront avertis personnellement par courrier.

Toutes les photos retenues seront présentées lors d'une exposition ouverte au public.

Les différents thèmes :

- Nature, paysages , faune et flore
- Activités sportives et/ou de loisirs (*en groupe ou individuelles, de manière formelle ou improvisée, occasionnelles ou régulières, de compétition ou non*)
- Culture, folklore et tradition (*sociétés villageoises, évènements, festivités, ...*)
- Histoire et patrimoine (*témoins du passé, patrimoine bâti,...*)
- Dynamisme économique (*artisanat, agriculture, entreprises, travailleurs, Horeca, produits du terroir, ...*)
- Activités touristiques (*activités proposées aux touristes - si possible photos animées càd avec personnages*).
- **NOUVEAU** : Waimes, ma nature : illustrez en UNE photo votre ressenti du nouveau slogan communal. *Photo panoramique autorisée uniquement pour ce thème du slogan*

Récompense ?

Le lauréat de chaque thématique se verra remettre un prix.

En outre, le public attribuera le « prix spécial du public » à l'une des photographies présentées lors de l'exposition.

Infos et inscription :

Pour obtenir le règlement du concours et le bulletin d'inscription, contactez **l'Administration communale de Waimes** par téléphone au 080/679 569 . Informations et règlement également disponibles auprès des bureaux de **l'Office du Tourisme à Waimes, Robertville et Botrange**, ou à télécharger sur **le site www.waimes.be**

Les inscriptions sont ouvertes du 01/05/2016 au 01/05/2017 avant minuit.

Règlement du concours photos : « Waimes, je la vois, je la vis »

Organisateur :

Commune de Waimes
Place Baudouin, 1 - 4950 Waimes
Tél : 080/679 569

Thèmes et références correspondantes à mentionner :

- Nature, paysages , faune et flore (réf. NAT)
- Activités sportives et/ou de loisirs (*en groupe ou individuelles, de manière formelle ou improvisée, occasionnelles ou régulières, de compétition ou non*) (réf. LOIS)
- Culture, folklore et tradition (*sociétés villageoises, évènements, festivités, ...*) (Réf. FOLK)
- Histoire et patrimoine (*témoins du passé, patrimoine bâti,...*) (Réf. HIST)
- Dynamisme économique (*artisanat, agriculture, entreprises, travailleurs, Horeca, produits du terroir, ...*) (Réf. ECO)
- Activités touristiques (*activités proposées aux touristes - si possible photos animées càd avec personnages*). (Réf. TOUR)
- **NOUVEAU** : Slogan communal : *photo supplémentaire, hors catégories précédentes. Photo panoramique autorisée uniquement pour cette catégorie* (Réf. SLOGAN)

Durée du concours : du 01/05/2016 au 01/05/2017 avant minuit.

Article 1 : Conditions de participation

- Le concours s'adresse à tous
- La participation est gratuite
- Les inscriptions sont ouvertes à compter du **01/05/2016**. La date limite de réception des photographies est fixée au **01/05/2017 avant minuit**.
- Les participants sont invités à proposer 3 photos maximum par thème (hors slogan)
- La participation au concours se fait exclusivement via l'envoi ou le dépôt
 - de photos A4 en couleurs, ou en noir et blanc, imprimées sur papier photo brillant ou mat, & sans bord, et susceptibles d'être exposées, et
 - des fichiers informatiques sur CD. Ceux-ci correspondront en qualité d'exposition et de colorimétrie à la version imprimée.

Chaque dépôt comportera **OBLIGATOIREMENT** :

- ① La/les photo(s) imprimée(s) au format 20x30 ou A4 sur papier photo brillant ou mat, et sans bord,
- ② Une étiquette au verso de chaque photo reprenant :
 - le référencement selon le canevas suivant : la référence du thème (*voir ci-dessus NAT, LOIS, FOLK, HIST, ECO, TOUR*) / nom et prénom du photographe/ N° de la photo dans le thème concerné (*1, 2 ou 3*)
Exemples :
NAT/Nom Prénom/ Photo 1
LOIS/Nom Prénom/Photo 1
LOIS/Nom Prénom/Photo 2
LOIS/Nom Prénom/Photo 3
 - la légende (le lieu, la date si possible, le contexte ou l'événement, etc.),
- ③ Le CD comportant les fichiers photos en numérique, nommés selon le même référencement que ci-dessus,
- ④ Le bulletin d'inscription complété,

le tout inséré dans une enveloppe fermée adressée à l'Administration Communale de Waimes, Place Baudouin 1, 4950 Waimes, ou déposée à l'accueil.

Remarques :

- Les photos (recto) ne présenteront aucun signe d'identification (signature, numéro....)
- Les fichiers doivent respecter les caractéristiques techniques suivantes :
 1. format d'impression (pour exposition): 20x30 cm ou A4
 2. format informatique : standard jpeg, jpg, png, tiff, gif.
 3. taille du fichier numérique : bord étroit de 20 cm ; résolution :300 DPI minimum

Tout envoi/ dépôt ne respectant pas ces consignes sera exclu du concours.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommages ou pertes pendant l'envoi postal.

Article 2 : Utilisation des photos

Par sa participation au concours, le photographe, qu'il soit lauréat ou non, consent automatiquement et sans réserve à ce que sa photo soit utilisée par l'organisateur dans le cadre des publications liées à sa mission (site internet, bulletin communal, Facebook, grand écran lors d'événements, panneaux d'exposition, dépliants de promotion, etc). De son côté l'organisateur s'engage à mentionner ou à faire mentionner les noms des auteurs des photographies reproduites ou exposées. Il s'engage en outre à ne pas céder les droits à des tiers autres qu'une organisation touristique mandatée par ses soins.

Droit à l'image : chaque participant déclare être l'auteur des photos soumises. Il reconnaît également avoir obtenu préalablement les autorisations nécessaires à leur diffusion.

Article 3 : Exclusions

Le jury se réserve le droit d'éliminer les clichés non conformes au présent règlement, ceux présentant un aspect litigieux tel que plagiat, ainsi que les fichiers reçus après le 01/05/2017.

Article 4 : Attribution des prix

Le jury souverain, composé de personnalités, de passionnés et de professionnels de la photographie attribuera les prix par thématique.

Seules les images arrivant en 1^{re} position dans chaque thématique recevront un prix.

En outre, un prix du public sera décerné à l'issue de l'exposition après un vote parmi les photos exposées, toutes thématiques confondues.

Chaque participant ne pourra recevoir qu'un seul prix à l'exception du prix du public.

Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer un prix ou d'attribuer des prix ex aequo.

Les prix ne seront en aucun cas échangés contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, ni même contre des espèces.

Article 5 : Présélection

En fonction du nombre de participants, le jury se réserve le droit d'opérer une présélection.

Les candidats dont les clichés ne sont pas retenus seront prévenus par courrier, mail ou téléphone.

Article 6 : Remise des prix

Les résultats du concours seront rendus publics au cours d'une cérémonie qui se déroulera à l'issue de l'exposition, le dimanche 25 juin 2017. Les modalités sont encore à définir.

Les participants seront invités à la remise des prix. Cette cérémonie sera ouverte au public.

Article 7 : Annulation du concours

L'organisateur se réserve le droit d'écourter, de différer, de modifier, d'interrompre ou d'annuler le concours, sans préavis, en raison de tout événement indépendant de sa volonté et notamment en cas de circonstances constituant un cas de force majeure ou un cas fortuit, sans que sa responsabilité puisse être engagée.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables de problèmes liés au déroulement du concours, qu'il s'agisse d'une erreur humaine, informatique ou de quelque autre nature.

Article 8 : Acceptation du présent règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière sans réserve du présent règlement sous peine d'en être écarté, sans possibilité de réclamation quant aux résultats. Par ailleurs, les participants devront s'assurer de l'accord écrit des personnes photographiées lorsque leur photo peut mettre en cause le droit des personnes sur leur image.

Les cas non prévus seront traités par l'organisateur du concours.

Chaque décision de l'organisateur est souveraine.

Aucune rétribution ne pourra être demandée.

La participation à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ces conditions.

Concours photos «Waimés, je la vois, je la vis »

BULLETIN D'INSCRIPTION

A joindre à l'envoi ou au dépôt de(s) la photo(s) à l'Administration communale de Waimés,
Place Baudouin, 1 à 4950 Waimés

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Code postal : Localité :

Téléphone : GSM

E mail : Site internet (facultatif) :

Atteste sur l'honneur que les photographies ont été réalisées par mes soins sur le territoire de la commune de Waimés et que je n'ai effectué aucune réutilisation d'images qui ne m'appartiennent pas. *(cochez la case)*

Par la présente j'accepte en totalité les conditions de participation au concours, inscrites dans le règlement. *(cochez la case)*

Signature :